

A.P.I. ALUMINIUM – P.V.C. – INOX

Société par actions simplifiée au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 9 rue de la Sausse, ZI de la Sausse, 31240 Saint Jean
401 440 912 RCS Toulouse

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six et le onze juin à onze heures trente,

Les associés de la société **A.P.I. ALUMINIUM – P.V.C. – INOX** (la « **Société** »), société par actions simplifiée au capital de 45 734,71 euros, divisé en 3 000 actions de 15,25 euros chacune, ayant son siège social sis 9 rue de la Sausse, ZI de la Sausse, 31240 Saint Jean, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle par visioconférence, sur convocation adressée par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les associés présents ou représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric METOIS, représentant légal de la société EM CAPITAL & TRANSITION, elle-même présidente de la société ESG PARTICIPATIONS, elle-même présidente de la société SESAME, présidente de la Société (le « **Président** »).

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 3 000 actions composant le capital social et disposant du droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des convocations adressées aux associés ;
- la feuille de présence ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport de gestion du président ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés dans les délais requis.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'exercice clos le 31 décembre 2025 couvre une période au cours de laquelle la Société a successivement exercé son activité sous la forme de société à responsabilité limitée puis, à compter du 24 juillet 2025, sous la forme de société par actions simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président ;
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus au gérant pour la période SARL ;

- Quitus au Président ;
- Quitus au Directeur Général ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion, de son rapport spécial ainsi que des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 188 407 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du président.

L'assemblée générale prend acte également de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 188 407 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

Le compte « Autres réserves », antérieurement créditeur de 918 450 euros, sera ainsi porté à un solde créditeur de 1 106 857 euros.

L'assemblée générale rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices les dividendes suivants :

- exercice clos le 31/12/2022 : 174 000 euros ;
- exercice clos le 31/12/2023 : 0 euro ;
- exercice clos le 31/12/2024 : 0 euro.

Il est précisé, le cas échéant, que ces distributions ont ouvert droit à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts au bénéfice des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Quitus au gérant pour la période SARL

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à M. Jean-Christophe JOMARD, ancien gérant de la Société sous sa forme de SARL, pour l'exécution de son mandat jusqu'au 24 juillet 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION
Quitus au Président

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION
Quitus au Directeur Général

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Directeur Général pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION
Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions du rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, étant précisé que les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

SEPTIEME RÉSOLUTION
Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires ou administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Président par le biais de Docusign.

LE PRESIDENT

DocuSigned by:

2A9393678973444...

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				A.P.I. ALUMINIUM - P.V.C.INOX - SIREN : 401440912				Certifié conforme à l'original							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois				12				DocuSigned by: <i>Eric Métais</i>				Néant ☐			
				Brut 2A9393678973440				Amortissements, provisions				Exercice N clos le 31/12/2025			
				Net											
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)				AA				0			
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		0		AC		0		0			
		Frais de développement		CX		0		CQ		0		0			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		5 859		AG		5 859		0			
		Fonds commercial (1)		AH		0		AI		0		0			
		autres immos incorporelles		AJ		0		AK		0		0			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		0		AM		0		0			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		0		AO		0		0			
		Constructions		AP		0		AQ		0		0			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		265 524		AS		262 645		2 879			
		Autres immos corporelles		AT		250 035		AU		242 536		7 499			
		Immos en cours		AV		0		AW		0		0			
		Avances et acomptes		AX		0		AY		0		0			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		0		CT		0		0			
		Autres participations		CU		216		CV		0		216			
		Créances rattachées à participations		BB		0		BC		0		0			
		Autres titres immobilisés		BD		0		BE		0		0			
		Prêts		BF		0		BG		0		0			
		Autres immobilisations financières		BH		14 793		BI		0		14 793			
Total (II)				BJ				536 427				BK 511 040 25 387			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		12 400		BM		0		12 400			
		En cours de production de biens		BN		0		BO		0		0			
		En cours de production de services		BP		79 001		BQ		0		79 001			
		Produits intermédiaires et finis		BR		0		BS		0		0			
		Marchandises		BT		0		BU		0		0			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV		0		BW		0		0			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		336 467		BY		44 269		292 198			
		Autres créances (3)		BZ		10 556		CA		0		10 556			
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		0		CC		0		0			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD		0		CE		0		0			
		Disponibilités		CF		957 646		CG		0		957 646			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		2 763		CI		0		2 763			
Total (III)		CJ		1 398 834		CK		44 269		1 354 564					
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW		0						0					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		0						0					
Ecart de conversion actif (VI)		CN		0						0					
Total général (I à VI)				CO				1 935 260				1A 555 309 1 379 951			
(1) Droit au bail				0				(2) à moins d'un an				CP 14 793 (3) à + d'1 an CR 0			
Clause de réserve de propriété - immob.				0				stocks				0 créances 0			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A.P.I. ALUMINIUM - P.V.C.INOX - SIREN : 401440912		Néant ☐		
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :					45 735)		DA	45 735
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	0)	DC	0	
	Réserve légale (3)							DD	4 573
	Réserves statutaires ou contractuelles							DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	0)	DF	0	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	0)	DG	918 450	
	Report à nouveau							DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	188 407
	Subventions d'investissement							DJ	0
	Provisions réglementées							DK	0
						TOTAL (I)		DL	1 157 165
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs							DM	0
	Avances conditionnées							DN	0
						TOTAL (II)		DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques							DP	0
	Provisions pour charges							DQ	0
						TOTAL (III)		DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles							DS	0
	Autres emprunts obligataires							DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU	17 497
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	0)	DV	750	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	142 916
	Dettes fiscales et sociales							DY	61 623
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ	0
	Autres dettes							EA	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)							EB	0
					TOTAL (IV)		EC	222 786	
Ecart de conversion passif					TOTAL (V)		ED	0	
					TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 379 951	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C	0	
			- Écart de réévaluation libre				1D	0	
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E	0	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	218 791	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	0	

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

DocuSigned by:
ERIC METAIS
2A9393678973444...

Annexe



Postes	2025	Rép. (%)	2024	Rép. (%)	Var. (€)	Var. (%)
7620000000 - PRODUITS DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINA...	7 370	0,44	5 659	0,31	1 712	30,25
7640000000 - REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEM...	6		7		-1	-10,80
7688100000 - PRODUIT FINANCIER CPTÉ EXC PRO	2 789	0,17	2 575	0,14	214	8,30
- QP de résultat négatif sur opérations en commun						
- Charges financières	191	0,01	436	0,02	-245	-56,16
6611600000 - INT EMPRUNTS & DETTES ASSIMIL	191	0,01	436	0,02	-245	-56,16
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	251 433	15,02	241 970	13,25	9 463	3,91
+ Produits exceptionnels			1 194	0,07	-1 194	-100,00
7710000000 - PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS D...			270	0,01	-270	-100,00
7718000000 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRA...			924	0,05	-924	-100,00
- Charges exceptionnelles	164	0,01	429	0,02	-266	-61,89
6718000000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉR...			429	0,02	-429	-100,00
6871000000 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTION...	164	0,01			164	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-164	-0,01	765	0,04	-928	-121,39
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	62 863	3,76	56 434	3,09	6 429	11,39
6950000000 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	62 863	3,76			62 863	
6951000000 - IMPÔTS DUS EN FRANCE			56 434	3,09	-56 434	-100,00
RÉSULTAT NET	188 407	11,26	186 301	10,20	2 105	1,13

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 379 951,07 €**.
Le résultat net comptable est un **bénéfice de 188 406,57 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Frais d'augmentation du capital

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **A.P.I. ALUMINIUM - P.V.C.INOX** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.